

Synthèse

L'enquête technique faisant l'objet du présent rapport concerne le site Airbus Helicopters de Marignane. Airbus Helicopters, filiale de Airbus Group, fabrique, entretient et répare des hélicoptères civils et militaires. Son site de Marignane est le plus important des sites d'assemblage du groupe. Il s'étend sur presque 80 hectares et chaque jour près de 10000 personnes viennent y travailler.

Le dimanche 10 janvier 2021 vers 6h, l'activité de traitement de surface située dans le bâtiment N1 est à l'arrêt. Les chaînes viennent de subir un arrêt d'activité depuis une quinzaine de jours et les équipes préparent la reprise d'activité. Les derniers salariés ont quitté le local depuis le samedi 9 janvier vers 4h30 du matin.

Vers 6h10, les marins-pompiers de Marseille, qui assurent contractuellement la sécurité du site, reçoivent une alarme incendie.

L'équipe de première intervention est alors confrontée à un feu au sein d'un bâtiment industriel d'environ 1 500m² dont le volume est totalement enfumé. Appelés en renfort, les premiers moyens du SDIS des Bouches-du-Rhône se présenteront sur les lieux à 6h43 et feront état d'un important panache de fumées grises/blanches visibles de l'extérieur du site. L'intervention des secours va durer de nombreuses heures et le feu sera maîtrisé vers 10h30, après la découverte difficile des foyers principaux. Une partie des installations du local sinistré sera détruite et le reste de la surface sera impactée par les fumées et les suies de l'incendie.

En terme de scénario d'incendie, ce dernier a pour origine un défaut électrique au niveau d'une armoire électrique situé à proximité de la chaîne de traitement. Cet incendie s'est ensuite propagé au reste de l'installation par l'intermédiaire des panneaux de plexiglas, des gaines d'aspiration des vapeurs d'acides et par les cuves des bains. Il s'est développé essentiellement par convection, facilité par le tirage provoqué par le système d'aspiration des vapeurs acides et l'important potentiel combustible présent à ses alentours. L'absence de détection incendie au niveau des chaînes de traitement de surface, le désenfumage limité du local et le format de construction du plafond ont été des facteurs contributifs au développement de l'incendie avant que l'alerte ne soit donnée.

A l'issue de l'enquête, le BEA-RI tire un certain nombre d'enseignements de sécurité et adresse les recommandations suivantes :

A destination de l'exploitant

- Asservir l'installation **d'aspiration des vapeurs d'acides** au système de détection d'incendie du local, permettant l'arrêt de cette dernière en cas de détection incendie ;
- Réaliser des **manœuvres communes** entre le SDIS, le service de sécurité incendie interne et Airbus Helicopters afin d'améliorer la connaissance du site pour les premiers intervenants et les procédures opérationnelles de chaque entité. Les exercices doivent permettre également de tester la mise à jour de l'annuaire d'urgence préfectoral et l'information des autorités ;
- Vérifier le fonctionnement de **la vanne automatique de rétention des eaux** du bassin de rétention vers l'étang de Berre et la faire vérifier annuellement, suite à l'incident de fonctionnement de cette dernière, relevé dans le rapport technique du SDIS en date du 22 janvier 2021 ;

A destination du pouvoir réglementaire

- Compte tenu du potentiel calorifique important susceptible d'être présent dans les installations de traitement de surface, de la présence en quantités significatives de produits dangereux et de la difficulté à éteindre ce type d'incendie, le BEA recommande de préciser et **renforcer les exigences en matière de protection contre l'incendie** en ce qui concerne en particulier la détection d'incendie et le désenfumage des installations soumises à autorisation ainsi que la nature du contrôle des installations électriques situées à proximité des chaînes de traitement. Cette recommandation a également été citée dans le rapport du BEA-RI concernant l'incendie de la société STI France à Escout (64).